



Le feu au parlement de Bretagne



Dans la nuit du 4 au 5 février 1994, à la suite d'une manifestation de marins-pêcheurs dans la ville de Rennes, un incendie se déclenche dans la charpente en chêne de l'ancien parlement de Bretagne. Les dégâts sont très importants : une partie de la toiture, des tapisseries et des œuvres d'art sont touchées. Construit au XVII^e siècle, c'est un des lieux les plus prestigieux du patrimoine architectural breton. Ce bâtiment avait été le seul épargné lors d'un autre incendie à Rennes en 1720. Le parlement de Bretagne, comme les treize autres parlements de l'Ancien Régime, avait un rôle judiciaire, mais aussi législatif et politique ce qui pouvait lui donner une certaine autonomie par rapport au pouvoir royal. Il est devenu une cour d'appel en 1804 et aujourd'hui c'est toujours le palais de justice. L'activité y a repris en 1999 après d'importants travaux de restauration.



Dans la nuit du 4 au 5 février 1994, une gigantesque lueur embrase le ciel de Rennes : la toiture de l'ancien parlement de Bretagne, un monument historique, est en feu ! Le brasier dévore la charpente du XVII^e siècle et menace de se propager aux immeubles voisins. À l'intérieur, les biens culturels soumis aux effets du feu et au ruissellement des eaux d'extinction sont mis à rude épreuve.

La priorité ? Sauver ce qui peut encore l'être. Sapeurs-pompiers et conservateurs du patrimoine s'organisent ensemble dans l'urgence pour remplir cette mission. La lutte pour la protection du patrimoine commence. Le feu éteint, il faut extraire des décombres fumants les œuvres nécessitant un démontage complexe, puis traiter les objets mouillés contre les moisissures. Le bâtiment n'a pas été épargné : les eaux utilisées pour éteindre le feu, chargées en nitrates, génèrent une dégradation de la pierre. L'édifice est préservé des pluies par la construction d'un gigantesque toit provisoire.

Les toiles et tapisseries d'abord !

Par ces actions successives et coordonnées, la plupart des œuvres, toiles, mobiliers et tapisseries seront sauvés. Ce sinistre met une fois de plus en lumière la nécessité d'anticiper l'évacuation d'urgence des œuvres, en la planifiant en complément des mesures de prévention contre les risques d'incendie. Par exemple, le 10 janvier 2009, alors que le feu ravage la toiture du Château d'Angers, les tapisseries historiques situées dans les étages inférieurs ont pu être sorties rapidement et sans dommage.

Si les objets d'art sont parfois préservés, qu'advient-il du bâti après l'incendie ? Depuis l'architecte Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), connu pour avoir entrepris la restauration de nombreux monuments et pour l'idée selon laquelle la restauration d'un édifice n'a pas nécessairement pour objet de le ramener à son état initial, le sort des monuments mutilés passionne : abandon, restauration, reconstitution ?

Les incendies qui changent les façades de l'histoire

La réponse varie selon l'événement ou les orientations de l'époque. Par exemple, en 1883, à Paris, deux édifices incendiés lors de la Commune connaissent des destins opposés. Tandis que l'Hôtel de Ville renaît de ses cendres, les ruines du palais des Tuileries, qui fermait la perspective du Louvre, sont rasées.

Aujourd'hui, une certitude : après l'incendie, on reconstruit à l'identique. Le parlement de Bretagne a retrouvé sa splendeur après plusieurs années de travaux. Depuis l'incendie qui l'a ravagé en 2003, le château de Lunéville, situé dans le département de la Meurthe-et-Moselle, est devenu le plus grand chantier de restauration d'Europe.

Si la protection des personnes reste leur mission première, l'incendie du parlement de Bretagne démontre que les acteurs de la Sécurité civile jouent aussi un rôle dans la sauvegarde du patrimoine historique et dans la transmission de notre héritage aux générations futures.

